



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 23 MAI 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024

Direction de la commande
publique
CT/JR
2025-231

OBJET : Marché à Procédure Adaptée – Restructuration et extension de l'espace Roger Faugeron à Soisy-sous-Montmorency - M25009.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2113-11, L.2123-1 et L.2131-1 en sa partie législative et ses articles R.2121-1 et suivants, R.2123-1 et suivants et R.2131-12 en sa partie réglementaire,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences d'un prestataire extérieur aux fins d'effectuer des travaux supplémentaires dans le cadre de la restructuration et de l'extension de l'espace Roger Faugeron à Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT qu'en vue de répondre à ce besoin, une procédure adaptée a été mise en œuvre,

CONSIDERANT qu'à date limite de remise des offres, le 05 mai 2025 à 12h, 4 plis avaient été déposés dans les délais et aucun hors délais,

CONSIDERANT les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché intitulé « Restructuration et extension de l'espace Roger Faugeron à Soisy-sous-Montmorency » comme suit :

N° de lots	Intitulé du lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montants de la DPGF en € HT
1	Gros œuvre étendu	ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION 416 avenue de la Division Leclerc 92290 CHATENAY MALABRY	237 667.58 € H.T
2	Cloisons doublages – Faux-plafonds – Menuiseries intérieures	LSP 41 rue des Loges 95160 MONTMORENCY	59 691.15 € H.T
3	Plomberie – Chauffage – Ventilation – Equipements de cuisine	ENTREPRISE POINT SERVICE ZAE 23 route de Delincourt 27140 GISORS	128 377.79 € H.T

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250523-DEC2025-231-CC
Date de réception préfecture : 23/05/2025

4	Electricité	ELIE PRO 8 rue Emile Sehet 95150 TAVERNY	48 470.80 € H.T
---	-------------	--	-----------------

Article 2 : Le marché est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement. Néanmoins, la réalisation des prestations devra se conformer aux délais d'exécution. Les travaux débiteront à la date prévue dans l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer les travaux. Le marché ne fera l'objet d'aucune reconduction.

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget de la ville.

Article 4 : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP).

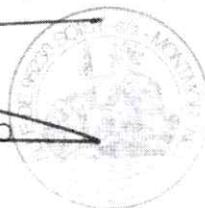
Article 5 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le **23 MAI 2025**

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **23 MAI 2025**

Mis en ligne/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

23 MAI 2025

H.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250523-DEC2025-231-CC
Date de réception préfecture : 23/05/2025